

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

5 septembre 2013

Valais : 350 décès par an c'est trop Lancement du 1er programme cantonal valaisan de prévention du tabagisme

(IVS).- Environ 350 personnes décèdent chaque année en Valais des suites de leur consommation de tabac. Pour contrer ce fléau de santé publique, le Canton s'est fixé comme tâche prioritaire la prévention du tabagisme. Le Programme 2013-2017 s'inscrit dans cette perspective. Composé de douze projets distincts, il entend lutter sur l'ensemble du territoire cantonal contre le tabagisme, première cause de mortalité évitable.

Un programme cantonal : pourquoi ?

Bien que le canton soit actif depuis plus de 40 ans dans la prévention du tabagisme et qu'il ait joué un rôle de pionnier avec l'adoption de la loi sur la santé, il ne s'était pas encore doté d'un Programme cantonal. Cette lacune est maintenant comblée. Dit Programme apporte une vision sur quatre ans des différents projets de prévention. Il coordonne l'action des partenaires (Service de la santé publique, Promotion Santé Valais, Centre d'Information pour la Prévention du Tabagisme CIPRET-Valais, Fonds de prévention du tabagisme) et favorise ainsi les synergies.

Ce programme reçoit un soutien financier du Fonds national de prévention du tabagisme de 1fr par habitant. De plus, environ la moitié des coûts de ce programme sont pris en charge par Promotion Santé Valais et son secteur d'activité le CIPRET.

En priorité, empêcher les jeunes de commencer une consommation

Quelque 17% des jeunes valaisans disent fumer quotidiennement à l'âge de quinze ans. Le CIPRET renforcera et développera dans les années à venir des projets destinés à prévenir l'entrée en consommation des jeunes.

Plusieurs projets concourent à cet objectif prioritaire, comme par exemple : l'expérience non-fumeur, l'apprentissage sans tabac ou le concept prévention jeunes. Ces projets cherchent à prévenir la consommation et valorisent ainsi les comportements de non fumeur. Ils démontrent que choisir de ne pas fumer vaut vraiment la peine.

Informations sur le Web

<http://www.cipretvalais.ch/fumee-passive/programme-cantonal-valaisan-prevention-tabagisme.html>

Note aux rédactions. Pour des renseignements complémentaires, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

- **Esther Waeber-Kalbermatten, conseillère d'Etat : 079 248 07 80**
- **Dr. Christian Ambord, médecin cantonal : 027 606 49 00**
- **Alexandre Dubuis, responsable CIPRET Valais : 027 329 04 15 ou 079 525 85 45**